

Annexe A publique : Plan de plaidoirie

**Communication de la Défense de M. Fidèle BABALA Wandu du plan de ses conclusions
orales en exécution de la Décision ICC-01/05-01/13-1859**

PLAN DE LA PLAIDOIRIE DE LA DEFENSE DE MONSIEUR BABALA

PREMIERE PARTIE

LA PREUVE DU PROCUREUR AU REGARD DES CHARGES IMPUTEES A MONSIEUR BABALA EST INEXISTANTE

Titre I. Les faits de la cause ont été altérés par l'Accusation

Tire II. Les faits altérés par l'Accusation ne sont pas prouvés

PAR ME JEAN-PIERRE KILENDA KAKENGI BASILA (CONSEIL PRINCIPAL)

DEUXIEME PARTIE

LA COMPLICITE DE MONSIEUR BABALA POUR LES ATTEINTES A L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE N'EST PAS ETABLIE

Titre I. Eléments de la responsabilité pénale sur pied de l'article 25(3)(c) du Statut en rapport avec les atteintes à l'administration de la justice au sens de l'article 70-1-a, b et c.

Titre II. Le Procureur doit être débouté de son action pour incriminations non établies

PAR ME AZAMA SHALIE RODOMA (CONSEIL ASSOCIE)